



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29/05/2013,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0105	Monsieur BEAUVOIS Mathieu 17/11/1989 COLMAR (68)
BP 033 13 0106	Madame BOUCHET Nom d'usage GIRAUD Clarisse Murielle 13/02/1989 ARCACHON (33)
BP 033 13 0107	Monsieur CHAVET Cyril 09/12/1982 LE CREUSOT (71)
BP 033 13 0108	Madame CHENARD Anne-Élisa Rose-Marie 02/07/1988 RENNES (35)
BP 033 13 0109	Monsieur LABARCHEDE Ludovic 07/06/1985 ARES (33)
BP 033 13 0110	Monsieur LOBRE Anthony 20/09/1980 LA REOLE (33)

BP ACC 033 04/10/2013 CEF

BP 033 13 0111 Monsieur LOPEZ Romain
09/12/1981 ANGERS (49)


BP 033 13 0112 Monsieur ONIER David
05/03/1987 BORDEAUX (33)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 29/05/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,

L'Inspecteur



Nicolas MARTY

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE ET DU LOGEMENT
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L 335.5 et L 335.6 ;

Vu le code du travail et, notamment, l'article L 900-1,

Vu le code du sport,

Vu le décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret N° 2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 10/08/2005 portant création de la spécialité Activités gymniques, de la forme et de la force du BPJEPS,

~~Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 29/05/2013,~~

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Activités gymniques, de la forme et de la force** **Forme en cours collectifs** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom Date et lieu de naissance
BP 033 13 0179	Monsieur ZARAGOZA Cédric 28/01/1982 DAX (40)

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES Le 29/05/2013

P/Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine,
L'Inspecteur

Nicolas MARTY

BP A C E F N C 29105/2013